



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47631

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences que pourrait avoir la loi du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité en ce qui concerne le maillage territorial de la gendarmerie. Compte tenu des préoccupations qui peuvent s'exprimer de la part des élus et des populations, notamment en milieu rural, quant à une éventuelle suppression de certaines brigades de gendarmerie, il lui demande de bien vouloir préciser comment il entend mettre en œuvre cette loi qui fixe à la police et à la gendarmerie des objectifs d'harmonisation et de complémentarité, notamment à l'égard des zones rurales.

Texte de la réponse

La loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité fixe à la police et à la gendarmerie nationales des objectifs d'harmonisation et de complémentarité. C'est dans cet esprit que la gendarmerie mène des réflexions sur son organisation dans les zones de police d'État, en recherchant notamment à renforcer son dispositif dans les zones urbaines et périurbaines où elle accomplit seule les missions de sécurité publique. Les redeploiements prévus dans les zones de police d'État n'altereront en aucune façon la continuité et la qualité du service public, car la police y assure d'ores et déjà seule les missions de sécurité publique. De plus, les services de police ne connaîtront aucune charge supplémentaire dans la mesure où la gendarmerie poursuivra l'intégralité des missions des brigades dissoutes à partir des brigades voisines, qui seront renforcées en conséquence. Les solutions retenues pour chaque région feront l'objet d'une information sur leur contenu et sur les modalités de leur mise en œuvre auprès de l'ensemble des élus et des autorités concernées. En tout état de cause, la gendarmerie maintiendra son maillage territorial, dans les zones rurales, de façon à poursuivre son action de proximité auprès des populations qui participent à l'entretien d'un sentiment sécuritaire.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47631

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 328

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 809